



Le Président,

15.04.05

Rapport du Président du Conseil Régional à la Séance Plénière

Réunion du jeudi 15 octobre 2015

Un soutien européen important pour l'agriculture et la ruralité : le programme de développement rural FEADER 2014-2020

Le programme de développement rural s'inscrit dans les objectifs de l'Union (stratégie Europe 2020) de favoriser la compétitivité de l'agriculture, garantir la gestion durable des ressources naturelles et la mise en œuvre de mesures visant à préserver le climat, et assurer un développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales, notamment la création d'emplois et leur préservation.

Notre Région s'est battue auprès de l'Union Européenne pour obtenir une enveloppe financière très importante pour son agriculture et sa ruralité au titre du FEADER.

Au moment où nous venons d'obtenir l'accord de la Commission européenne pour notre programme de développement rural, j'ai souhaité revenir sur le contenu définitif du de ce dispositif.

A l'instar des autres programmes européens, le PDR de la région Centre-Val de Loire a connu une longue face de négociation (I) qui n'a pas pour autant bloqué le financement de certaines mesures destinées à la profession agricole pour lesquelles un premiers bilan peut être proposé (II). Pour ce qui concerne le développement rural, la mobilisation dès 2015 de plus de 26 M€, à travers le dispositif LEADER, en direction de tous les territoires de la région doit permettre d'accompagner les initiatives locales (III).

I - Négociation et contenu du programme de développement rural

Les PDR français sont généralement scindés en deux blocs de dispositifs. Le premier regroupe toutes les aides destinées à accompagner l'économie agricole et forestière des régions. Cet ensemble de mesures a la particularité d'être élaboré entre les acteurs régionaux et l'Etat afin de proposer un cadre cohérent à l'échelle nationale. Le second bloc regroupe les mesures orientées autour du développement rural sur lesquelles les acteurs locaux disposent d'une plus large autonomie.

Au final, le PDR FEADER 2014-2020 pour la région Centre-Val de Loire est doté de 345.908.129 euros dont plus de 80% concernent les mesures agricoles et forestières et 20% des mesures de développement rural. Cet ensemble de mesures peut être divisé en 4 thèmes.

Thèmes 1 – Fédérer et innover (15 M€) :

- Coopérer pour gagner en compétitivité : il s'agit dans ce cadre de développer des actions de coopération entre acteurs agricoles, de l'agro-alimentaire (PME et artisans), de la recherche et de l'expérimentation sur le territoire. Cette coopération ne s'axe pas uniquement sur les aspects économiques, mais également sur la coopération environnementale, ou sur une coopération intégrée entre les deux dimensions (Mesure 16).
- « Innover pour produire autrement » : il s'agit de développer les actions de transfert de la recherche expérimentation vers les exploitations agricoles, les propriétaires et les exploitants forestiers. Ainsi que du conseil. Ces actions peuvent porter à la fois sur les aspects techniques, économiques ou environnementaux. Elles peuvent être constituées d'acquisitions de références spécifiques pour l'action de transfert, d'animation de groupes ou club d'innovation, de journées d'information (Mesures 1 et 2).

Thème 2 – Accompagner la mutation des exploitations et mieux valoriser les productions (64 M€) :

- L'amélioration des performances des exploitations permet de soutenir financièrement les exploitations dans leur modernisation et dans leur évolution, y compris dans les phases de succession. C'est pourquoi les actions proposées s'orientent à la fois vers l'installation de jeunes agriculteurs, et vers le soutien à l'investissement agricole ou forestier. Une mesure relative à la création de réserves collectives d'eau est également intégrée à cette partie. (Mesures 4 – 5 - 6 pour partie et 8).
- Afin de favoriser la transformation alimentaire et non alimentaire des produits agricoles et la transformation des produits forestiers, un soutien à l'investissement est proposé à des fins de transformation des produits agricoles tant sur les exploitations que dans les entreprises régionales (Sous mesure 4.2.1).

Thèmes 3 – Produire en préservant la ressource (198 M€). Les mesures regroupent les actions relatives à la préservation et au développement de pratiques respectueuses de l'environnement. Il s'agit principalement des Indemnités compensatoires de handicaps naturels – ICHN (Mesure 13 – 98 M€), des Mesures agro-environnementales climatiques – MAEC (Mesure 10 – 80 M€) et du soutien à l'agriculture biologique (Mesure 11 – 20 M€). C'est l'Etat dans le cadre du cadre national qui est chargé du développement des principales mesures de cet axe. L'ICHN concerne exclusivement les zones défavorisées simples concentrées principalement dans le sud régional. Les MAEC sont concentrées sur les zones à fort enjeux environnementaux en cohérence avec la politique de la Région en faveur notamment des contrats de bassin (partenariat avec l'agence de l'eau) et de Natura 2000.

Thèmes 4 – Des territoires ruraux dynamiques (63 M€). En mobilisant 20% de l'enveloppe, la Région affiche son ambition de promouvoir une ruralité dynamique et innovante. En complémentarité avec les trois autres thèmes, il s'agira de permettre au travers du FEADER de développer le tourisme (hébergement, véloroutes), les services de santé (MSP), la montée en débit des infrastructures TIC en zone rurale et des actions de gestion et de protection environnementale (sites Natura 2000, sites de haute valeur naturelle en lien avec le Schéma régional de cohérence écologique). L'appui aux territoires sélectionnés au titre de Leader relève également de cette thématique. (Mesures 6 pour partie – 7 et 19).

II- Bilan de l'année de transition 2014 et des premiers engagements 2015

En parallèle à cette négociation, les modalités de mise en œuvre, d'instruction et de gestion ont été validées entre la Région, l'Etat et l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Comme prévu par la loi MAPTAM, le Conseil régional confie l'instruction de nombreuses mesures du PDR Centre-Val de Loire aux services de l'Etat (Directions départementales des territoires, Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) dans le cadre de la convention tripartite Conseil régional/Etat/ASP signée le 30 avril 2015.

Ainsi, l'Etat assurera notamment l'instruction des mesures relevant du cadre national ainsi que celles relevant de LEADER. L'ASP est l'autorité de paiement. Enfin, la Région en plus de ses fonctions d'autorité de gestion, assure également l'instruction de certaines mesures de développement rural.

Compte tenu du retard prévisible dans la parution des règlements européens de la programmation 2014/2020, la Commission européenne avait prévu que l'année 2014 serait une année de transition pour le FEADER. Pour certaines mesures de la programmation en cours, les Etats membres ont pu poursuivre la programmation au cours de l'année 2014 sur la base des critères d'éligibilité de la programmation 2007/2013, en utilisant les ressources financières de la nouvelle programmation 2014/2020.

Dans ce contexte, et malgré la négociation menée avec la Commission, l'année 2014 n'a pas constitué une année blanche sur les mesures agricoles. En articulation avec l'Etat, le dispositif transitoire a été mis en place sur 8 mesures agricoles et forestières (installation des jeunes agriculteurs ; indemnités compensatrices de handicaps naturels, mesures agroenvironnementales climatiques ; investissements productifs de modernisation des exploitations agricoles ; investissements non productifs de modernisation des exploitations agricoles ; desserte forestière ; mécanisation des entreprises de travaux forestiers ; soutien aux industries agroalimentaires).

Le bilan de l'année transitoire porte sur une mobilisation de 16 M€ de FEADER (4,62% de l'enveloppe) engagés sur plus de 4 800 dossiers.

Tabl. 1 : Bilan de l'année 2014 au titre du dispositif transitoire.

	Nbre dossiers	FEADER (€)
ICHN	2 551	6 343 532
PHAE	648	2 461 272
Mesures agro-environnementales		2 454 704
Installation de jeunes agriculteurs	589	3 076 169
<i>Dotations jeunes agriculteurs</i>	187	2 002 962
<i>Prêts bonifiés</i>	402	1 073 207
Investissements agricoles productifs	200	1 111 952
<i>Modernisation bâtiments d'élevage</i>	76	507 234
<i>Plan végétal environnement</i>	84	303 690
<i>Performance énergétique</i>	40	301 028
Investissements agricoles non productifs	14	112 039
Investissements des IAA	3	535 625
Desserte forestière	15	126 026
Mécanisation forestière	4	135 000
TOTAL		16 356 319

Entre janvier et octobre 2015, en parallèle à la poursuite des négociations, des dispositifs financiers ont été lancés en direction de la profession agricole. En outre, et en l'attente de validation des PRD, l'Etat a proposé d'assurer le préfinancement FEADER sur les mesures installation des jeunes agriculteurs, investissements dans les exploitations agricoles, MAEC et ICHN.

Les premières mesures ont donc pu être mises en œuvre dès début 2015 :

- Installation des jeunes agriculteurs : par préfinancement de l'Etat dès que la convention tripartite sera signée, sous réserve de la négociation sur le cadre national ;
- L'ICHN et les MAEC : pour ces mesures, les agriculteurs ont déposé leur demande dans le cadre de leur dossier PAC en mai et juin 2015 (les paiements interviennent à compter de septembre pour l'ICHN et en fin d'année pour les MAEC) ;
- Investissements agricoles et forestiers : lancement des appels à projets au premier semestre 2015 pour les mesures d'investissements dans les exploitations agricoles et les mesures d'investissements forestiers :
 - investissements agricoles (1er avril ; 6 juillet) ;
 - investissements de desserte forestière (1er avril ; 18 septembre) ;
 - mécanisation des entreprises de travaux forestiers (1er avril) ;
 - scieries en zone rurale (1er juillet).

Concernant plus particulièrement l'installation des jeunes agriculteurs, la Commission permanente du 3 juillet 2015 a permis de valider les premiers engagements sur plus de 40 dossiers pour un montant total FEADER de 575 000 €. Les premiers versements des aides ont été réalisés en septembre.

Concernant la mise en œuvre du plan national « Plan de compétitivité » pour l'agriculture, qui regroupe les interventions de l'Europe, de la Région, de l'Etat et des Agences de l'eau, le comité régional plan de compétitivité s'est réuni en octobre 2014 et a validé les principes et les critères des deux appels à projets de l'année 2015 : investissements productifs dans les exploitations agricoles, investissements non-productifs dans les exploitations agricoles, anticipation des risques dans les exploitations agricoles. Au titre du 1er appel à projets de l'année 2015, ce sont plus de 140 projets d'investissements financés à parité par le FEADER et par la Région (via ses CAP filières),

l'Etat ou les agences de l'eau qui ont été déposés. Le FEADER a permis à la Région de compléter ses interventions à hauteur 200 000 euros sur le premier appel à projets 2015.

Le programme européen FEADER permettra, par des appels à projets qui seront ouverts en 2016, d'augmenter l'effet levier de nombreuses autres mesures des CAP filières et programmes transversaux agricoles de la Région, en apportant un cofinancement à hauteur de 80% ou 50%, en fonction des mesures. Ces mesures seront mises en œuvre quand le PDR sera définitivement approuvé par la Commission européenne. Elles concernent les soutiens aux actions de transfert des réseaux d'acquisition de référence et de diffusion de l'expérimentation. Cette mesure devrait permettre de cofinancer avec du FEADER des programmes comme herbe et fourrages ou le réseau des fermes pilotes en légumes accompagnés par la Région dans ses CAP filières. Les actions de conseil et de soutien aux nouveaux services de remplacement et les actions de coopération, de soutien aux démarches collectives et d'animation permettront également de démultiplier les interventions de la Région.

III- Le programme LEADER, 26 M€ mobilisés sur tous les territoires de la région Centre-Val de Loire

L'acronyme « LEADER » signifie « liaison entre actions de développement rural. C'est un dispositif proposé par l'Union est une méthode appliquée pour atteindre les objectifs de la politique de développement rural de l'UE par une mise en œuvre sous la forme de développement local. Des financements européens sont directement gérés par les territoires regroupés en Groupes d'Action Locale (GAL).

La Région a fait le choix d'augmenter le volume financier du programme LEADER par rapport à la précédente programmation. L'enveloppe disponible est de 23,2 millions d'euros pour accompagner les projets portés par les GAL sur l'ensemble du territoire régional. Ces financements européens viennent notamment en contreparties de certains dispositifs tels qu'ID en Campagne.

En amont du lancement de l'appel à projet, la Région a sollicité les territoires susceptibles de candidater au dispositif. Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé le 4 juillet 2014 et le terme des réponses fixé au 15 octobre. L'objectif de l'AMI était double. Il devait permettre d'identifier les territoires intéressés par une candidature au dispositif LEADER et de mieux cerner les attentes de ces territoires afin de proposer un appel à projet cohérent avec les enjeux locaux. Lors de ce phase amont, la Région a également proposé une formation des agents de développement des Pays afin de les préparer et des sensibiliser aux enjeux de LEADER.

Le résultat de l'AMI a été particulièrement positif. 28 territoires répartis au sein de 23 GAL ont confirmé leur intérêt.

Les candidats se sont notamment positionnés sur une ou plusieurs des thématiques proposées par la Région pour Leader. Les thématiques retenues sont les suivantes, classées par ordre décroissant (la plupart des candidats ont émis le souhait de travailler sur plusieurs thématiques) :

- 16 candidatures sur : « Développement d'une offre de tourisme de nature et de culture articulée aux grands sites ou itinéraires régionaux tels que définis dans la stratégie régionale du tourisme durable » ;
- 15 candidatures sur : « Transition écologique et/ou énergétique du territoire : économie circulaire, efficacité énergétique, énergies renouvelables, préservation du foncier agricole et naturel, mobilité durable... » ;

- 14 candidatures sur : « Innovation organisationnelle pour améliorer l'accès aux services de proximité : usages numériques, formes itinérantes, approche intergénérationnelle,... » ;
- 13 candidatures sur : « Emergence et structuration de filières économiques locales suscitant des formes d'organisation innovantes » ;
- 8 candidatures sur : « Organisation et structuration d'une politique culturelle de territoire, facteur d'attractivité ».

Les réponses ont permis à la Région de finaliser le cahier des charges de l'appel à projet qui a été lancé le 10 novembre 2014.

L'appel à projet a permis à 28 territoires de répondre en proposant 23 projets déclinés en stratégies et axes d'intervention, et sollicitant un montant FEADER de plus de 34 M€, pour 23,2 M€ disponibles.

A l'issue des auditions, 9 GAL ont été immédiatement retenus pour un montant total de 10 M€ et les 14 autres ont jusqu'au 15 octobre pour compléter ou préciser leurs dossiers. Ainsi, sous réserve que l'ensemble des éléments à transmettre soient conformes aux demandes, la Région décide de retenir les 23 projets.

Au final, la Région a pu apporter une réponse positive aux 23 projets déposés. Ainsi, la quasi-totalité du territoire rural régional éligible à cette mesure a désormais accès aux dispositifs et financement LEADER, alors que sur la période précédente, seuls 12 groupes d'actions locaux (et un GAL interrégional) avaient été sélectionnés. Cette décision de l'exécutif régional fait désormais de notre Région une des toutes premières de France pour le nombre de communes bénéficiaires de LEADER sur son territoire.

Les GAL retenus et les stratégies sont les suivants :

GAL - Val de Loire – Chambord

Le Pays des Châteaux et le Pays Beauce-Val de Loire se sont regroupés pour présenter un projet commun autour du lien ville-campagne, en vue d'engager le bassin de vie du blaisois vers une attractivité plus durable, vers la création de nouvelles richesses, vers une moindre dépendance aux énergies carbonées, et vers le partage et l'appropriation d'une identité territoriale forte.

Montant FEADER sollicité : 1 500 000 €

Montant FEADER attribué : 1 300 000 €

GAL du Vendômois

Le Pays Vendômois est candidat pour la troisième fois à un programme LEADER sur son territoire. La stratégie de développement proposée se décline autour de deux axes : l'attractivité résidentielle (en matière d'habitat, de paysages, de santé, de culture, mais aussi d'accès aux services) et la croissance verte (tourisme de nature notamment).

Montant FEADER sollicité : 1 650 000 €

Montant FEADER attribué : 900 000 €

GAL Grande Sologne

Le Pays Grande Sologne a proposé une stratégie LEADER organisée autour du développement d'une offre de tourisme de nature et de culture articulée aux grands sites ou itinéraires régionaux

Montant FEADER sollicité : 1 000 000 €

Montant FEADER attribué : 800 000 €

GAL Vallée du Cher et du Romorantinais

La stratégie du GAL, portée par le Pays Vallée du Cher et du Romorantinais, vise à développer sur le territoire, une offre touristique et culturelle qualitative et identitaire, autour du patrimoine et des paysages, par le développement de la qualité architecturale et urbaine, et dans l'affirmation de la destination « val de Loire ».

Montant FEADER sollicité : 1 000 000 €

Montant FEADER attribué : 1 000 000 €

GAL Pays de Vierzon

Le Pays de Vierzon a candidaté pour une troisième génération LEADER sur la thématique « Vivre, entreprendre et inventer ensemble », avec deux objectifs : créer une dynamique participative sur le territoire pour structurer les filières économiques locales, et renforcer les relations ville-campagne pour répondre aux mutations sociales et environnementales.

Montant FEADER sollicité : 1 500 000 €

Montant FEADER attribué : 1 000 000 €

GAL Berry Saint-Amandois

La stratégie LEADER présentée par le Pays Berry Saint-Amandois est axée sur le renforcement de l'attractivité du Pays par la valorisation partagée de son patrimoine naturel, culturel, bâti, historique, avec la volonté d'en profiter pour structurer des filières économiques locales autour du tourisme et des produits locaux.

Montant FEADER sollicité : 1 402 000 €

Montant FEADER attribué : 1 000 000 €

GAL Pays de Bourges

La stratégie LEADER proposée s'appuie sur les orientations et la charte de territoire du Pays de Bourges : accueillir et maintenir la population jeune sur le territoire. Les actions proposées visent à promouvoir le savoir-faire local au cœur d'une dynamique solidaire, à apporter une réponse individuelle globale au maintien à domicile, et à promouvoir la qualité environnementale et patrimoniale.

Montant FEADER sollicité : 1 185 000 €

Montant FEADER attribué : 1 000 000 €

GAL Berry Val de Loire

Les Pays Sancerre-Sologne et Loire-Val d'Aubois se sont regroupés pour présenter une candidature LEADER unique en faveur du développement de l'économie touristique : développement et préservation du potentiel touristique et culturel du territoire, développement des itinérances, structuration des filières.

Montant FEADER sollicité : 1 294 080 €

Montant FEADER attribué : 1 200 000 €

GAL Pays de Dreux

L'Agglomération du Pays de Dreux a déposé un projet LEADER intitulé « Voie royale, voie verte vers la Loire : moteur de l'économie rurale ». Il s'agit principalement de définir et promouvoir la destination touristique « Pays de Dreux », et la commercialiser comme « porte d'entrée » de la région Centre-Val de Loire, mais aussi comme un carrefour géographique au cœur des grands itinéraires de mobilité douce.

Montant FEADER sollicité : 1 329 000 €

Montant FEADER attribué : 1 000 000 €

GAL Perche d'Eure et Loir

Le Pays Perche d'Eure-et-Loir a construit sa stratégie LEADER comme une stratégie locale de développement multisectorielle, innovante, autour de l'appropriation des nouveaux usages collaboratifs et numériques pour moderniser le Perche : « Perche 2.8 : osez la ruralité augmentée ! »

Montant FEADER sollicité : 1 792 400 €

Montant FEADER attribué : 1 200 000 €

GAL Beauce Dunois

Engagés ensemble sur les deux précédents programmes LEADER, les Pays de Beauce et Dunois ont proposé une nouvelle candidature commune autour d'un objectif transversal de développement des usages numériques, au service du territoire et du bien-vivre de la population.

Montant FEADER sollicité : 1 500 000 €

Montant FEADER attribué : 1 300 000 €

GAL Brenne

Le Parc Naturel Régional de la Brenne, qui a déjà porté 4 générations de programme LEADER, a développé une stratégie de développement 2014 / 2020 visant à répondre au déficit d'animation territoriale, par des projets de mise en réseau, ou de mutualisation innovante de l'ingénierie existante.

Montant FEADER sollicité : 1 300 000 €

Montant FEADER attribué : 1 000 000 €

GAL du Pays Val de Creuse Val d'Anglin

Le Pays Val de Creuse Val d'Anglin propose sur son territoire une stratégie de développement LEADER autour de 3 axes : inventer et tester une nouvelle économie rurale basée sur les ressources locales / valoriser les patrimoines bâti, naturel et culturel / dynamiser la démographie du territoire.

Montant FEADER sollicité : 1 200 000 €

Montant FEADER attribué : 800 000 €

GAL du Pays de La Châtre en Berry

Le Pays de La Châtre en Berry présente une stratégie LEADER ciblée sur le développement des filières économiques, en appui sur le potentiel humain, naturel et culturel du territoire. Il s'agit pour ce Pays de favoriser le développement économique et territorial, grâce à l'exploitation pérenne et respectueuse de ses ressources, tout en soutenant de manière innovante ses filières, en s'appuyant sur le réseau d'acteurs locaux.

Montant FEADER sollicité : 1 552 800 €

Montant FEADER attribué : 900 000 €

GAL du Pays Castelroussin

Le périmètre de la candidature LEADER est identique à celui du Pays Castelroussin. La stratégie proposée vise à « renforcer durablement l'attractivité globale du territoire par un ancrage territorial réaffirmé », en structurant le tissu économique autour de filières caractéristiques, en préservant et valorisant les ressources du territoire, et en développant des solutions innovantes pour améliorer l'accessibilité aux services.

Montant FEADER sollicité : 1 300 000 €

Montant FEADER attribué : 800 000 €

GAL du Pays Loire Nature

Le Pays Loire Nature en Touraine propose une stratégie de développement autour de l'innovation par les services pour une meilleure dynamique et qualité de vie sur le territoire : création de nouvelles activités économiques, maintien du caractère identitaire du Pays, renforcement de l'ancrage de la population sur le territoire.

Montant FEADER sollicité : 1 880 000 €

Montant FEADER attribué : 1 000 000 €

GAL du Pays Touraine Côté Sud

Le Pays de la Touraine Côté Sud a structuré sa candidature LEADER 2014 / 2020 autour de 3 objectifs stratégiques : faire des ressources locales le moteur du développement économique / réduire les disparités territoriales en matière de services de proximité, valoriser le territoire et ses acteurs.

Montant FEADER sollicité : 2 000 000 €

Montant FEADER attribué : 900 000 €

GAL du Pays Indre et Cher

Le Pays Indre et Cher, composé de la seule Communauté de communes du Val de l'Indre, a présenté une stratégie LEADER orientée sur l'accompagnement de la mutation du Pays Indre et Cher dans une démarche de développement durable.

Montant FEADER sollicité : 1 477 000 €

Montant FEADER attribué : 300 000 €

GAL du Pays du Chinonais

Le Pays du Chinonais a fait de « l'Innovation comme levier d'attractivité et de compétitivité » le cœur de la stratégie LEADER 2014 / 2020. Il s'agit pour lui de renforcer l'attractivité et le dynamisme économique du Chinonais, en organisant mieux et collectivement la valorisation des ressources locales, et en soutenant la création de nouvelles activités ou de nouveaux produits.

Montant FEADER sollicité : 1 500 000 €

Montant FEADER attribué : 1 000 000 €

GAL du Pays Loire Touraine

Le Pays Loire Touraine a ciblé sa stratégie LEADER sur l'affirmation de l'attractivité de son territoire et sur l'amélioration du cadre de vie pour et avec les habitants. Deux objectifs stratégiques déclinent cette priorité : agir pour la cohésion et l'accessibilité du territoire / conforter les dynamiques de développement créatrices d'emplois.

Montant FEADER sollicité : 1 500 000 €

Montant FEADER attribué : 1 200 000 €

GAL Forêt d'Orléans / Loire / Sologne

Les Pays de Forêt d'Orléans-Val de Loire et Sologne Val Sud proposent une stratégie commune qui a pour ambition de s'appuyer sur des ressources locales mieux valorisées pour bâtir des lieux de vie de qualité qui viennent renforcer l'identité du tourisme de nature et de culture du territoire.

Montant FEADER sollicité : 1 810 000 €

Montant FEADER attribué : 1 300 000 €

GAL Pithiverais et Gâtinais

Les Pays du Gâtinais et de Beauce-Gâtinais en Pithiverais se sont regroupés autour d'une candidature LEADER commune, visant à positionner leurs territoires, comme une étape touristique entre l'Île-de-France et le Val de Loire : affirmation de la destination comme un territoire innovant en matière de tourisme durable, renforcement du positionnement « tourisme de nature et de culture », développement d'une offre de services de proximité adaptée.

Montant FEADER sollicité : 1 879 920 €

Montant FEADER attribué : 1 300 000 €

GAL Loire Beauce

Le Pays Loire Beauce, associé à la Communauté de communes Beauce Oratorienne, propose une stratégie LEADER autour de l'énergie, l'eau et la biodiversité, comme moteurs de la transition énergétique et écologique du territoire.

Montant FEADER sollicité : 1 700 000 €

Montant FEADER attribué : 1 000 000 €

IV – Un engagement régional fort en faveur de la ruralité

Un volet numérique structurant

Dès 2010, la Région Centre-Val de Loire s'est mobilisée pour accompagner les territoires ruraux dans le déploiement de réseaux de communication électroniques à très haut débit. Face au risque de fracture numérique entre les zones densément peuplées de la région et le reste du territoire, la Région, en lien avec l'Etat, a proposé une stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCoRAN) elle-même déclinée dans des schémas directeurs départementaux (SDAN). Ce double cadre, stratégique et opérationnel, a permis de fixer les ambitions et les enjeux.

Les investissements publics nécessaires à une couverture de la population rurale en très haut débit correspondent à un premier investissement de plus 640 M€, mis en œuvre sur 10 ans. La Région s'est engagée à mobiliser 173,2 M€ en contrepartie des investissements apportés par les maîtrises d'ouvrages départementales, les EPCI, l'Etat et l'Europe (30 M€ de FEDER et 10 M€ de FEADER). Au final, avec 27% des financements publics consacrés au très haut débit, la Région Centre-Val de Loire est un acteur majeur du soutien au numérique et se place à un niveau d'investissement similaire aux Départements. Si l'on ajoute les 40 M€ de l'Europe gérés par la Région, la part des financements publics régionaux s'élève à près de 35 %.

Les nouveaux réseaux en cours de déploiement doivent permettre d'offrir de nouvelles perspectives pour moderniser et améliorer les services à la population (santé, éducation, administration électronique, télétravail...) et inscrire cette démarche dans une amélioration de la qualité de vie des habitants de la région Centre-Val de Loire.

Un soutien constant aux projets de territoire

S'agissant des programmes d'actions des Contrats territoriaux signés par la Région à l'échelle des Pays, ils apportent un soutien déterminant aux projets de développement des territoires ruraux, tant dans le domaine économique (accueil d'entreprises, diversification agricole, loisirs touristiques), que pour préserver le maillage en équipements et services (équipements culturels et sportifs, accueil petite enfance, maisons de santé...), accompagner l'habitat et les mobilités douces, ou encore préserver le patrimoine naturel, bâti et paysager qui fait la richesse de nos territoires ruraux.

Plus de 220 M€ sont réservés à la réalisation des opérations correspondant à une génération de Contrats, pour un montant annuel de l'ordre de 30 M€ de crédits mandatés en direction des collectivités, bailleurs, associations ou acteurs privés porteurs de ces projets.

Le dispositif ID en campagne, complète la palette des outils en faveur des territoires ruraux en renforçant la mobilisation des acteurs privés. Il vise à faciliter l'émergence, la structuration, l'expérimentation d'initiatives de développement rural s'inscrivant dans une démarche de développement durable, ces initiatives très diverses, concernent des démarches économiques innovantes, des services de proximité et la valorisation de l'environnement naturel et culturel ne pouvant pas être accompagnées par la Région au titre de ses politiques sectorielles.

Par un partenariat élargi et une ingénierie renforcée, le dispositif doit permettre de faire converger des dynamiques privées et publiques pour co-construire des initiatives innovantes sur les territoires, porteuses d'emplois et de lien social.

Ce sont à ce jour 106 initiatives qui ont été retenues par la Région, représentant une aide régionale de près de 3,3 M €, dont 74 % sont d'ores et déjà engagés. Avec un tiers des projets engagés concernant plusieurs pays, force est de constater que le dispositif suscite de nombreuses coopérations entre les territoires. Proche de l'esprit Leader, il constitue une contrepartie précieuse aux fonds européens.

L'entrée en phase opérationnelle de ces initiatives peut induire des investissements nouveaux sur les territoires, nécessitant des efforts financiers des acteurs locaux dans un contexte de raréfaction de l'argent public. Aussi, la CPR du 3 juillet dernier a validé un nouvel assouplissement au dispositif, en ouvrant la mobilisation des crédits aux opérations d'investissement.

Celui-ci sera désormais composé de deux volets :

- Un volet en direction de l'émergence et/ou la structuration d'initiatives innovantes et partenariales
- Un volet, représentant au maximum la moitié de l'enveloppe dédiée à ID en campagne, destiné à accompagner des projets d'investissement, à caractère collectif, que ces investissements soient articulés aux initiatives d'idée en Campagne ou qu'ils s'inscrivent dans la mise en œuvre des projets leader.
Pour ce volet, les crédits sont mobilisables prioritairement, pour des projets d'investissement s'inscrivant dans les thématiques suivantes : l'Économie Sociale et Solidaire (Insertion par l'activité économique, cafés associatifs, épiceries sociales ou solidaires,...), l'économie circulaire (recycleries/ressourceries, plates-formes de stockage, tri, valorisation de produits en fin de vie en vue d'un réemploi,...), les usages numériques émergents comme les tiers lieux (espaces de co-working,...), les nouveaux services itinérants.

V – Propositions du Président

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

L'Assemblée plénière, réunie le 15 octobre 2015

Décide de valider la sélection des 23 projets LEADER, sous réserve que l'ensemble des pièces complémentaires attendues avant le 15 octobre aient bien été reçues

François BONNEAU